



HINDISHEIM INFO
D'HINDSEMER NEISCHT

JUIN 2022

www.hindisheim.fr

LE MOT DU MAIRE

Chers Hindisheimois, liewi Hindsemer,

Depuis 2020, voilà déjà le troisième été que nous abordons au sortir d'une période de restrictions sanitaires liées à l'épidémie Convid-19. Dans ce contexte, notre besoin d'évasion, de rencontres et de partage est grand.

Le village revit : du Nord au Sud, depuis l'étang des pêcheurs jusqu'au club-house de l'Union Sportive, les activités reprennent de plus belle. L'agenda des prochaines manifestations n'est pas en reste : kermesse, fête de la musique, fête nationale, jusqu'à la fête des récoltes d'antan qui reprendra début septembre, après deux années d'interruption.

C'est l'occasion de remercier chaleureusement tous ceux qui s'impliquent dans la vie du village, la vie associative et le vivre ensemble. Merci aussi pour les actes de solidarité au quotidien ; j'ai une pensée pour les déplacés ukrainiens accueillis ici et là, et

plus largement pour le peuple ukrainien qui souffre et lutte pour sa liberté. Merci enfin à ceux qui s'investissent dans le fleurissement, ainsi qu'aux bénévoles du « Groupe DECO » qui ont travaillé d'arrache-pied pour réaliser la décoration estivale.

Une autre échéance est celle des élections législatives les 12 et 19 juin. Nous élirons nos députés, c'est un scrutin important dans la vie démocratique de notre pays : j'invite donc tout un chacun à user sans retenue de son « droit de vote ».

Au nom de la municipalité, je vous souhaite un bel été et beaucoup de bonheur partagé.

A schéner
Summer
mitnander.

*Pascal
NOTHISEN*



HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Les actuels horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Mardi à Vendredi de 9h à 12h
- Lundi et jeudi de 17h à 18h
- Ou sur rendez-vous tél 03 88 64 26 22.

FEU D'ARTIFICE DE LA FETE NATIONALE LE 13 JUILLET



Le Comité des Fêtes « Association Sports Loisirs et Culture » et la commune de Hindisheim renouent avec le traditionnel feu de la Fête Nationale.

Le spectacle pyrotechnique est prévu mercredi le 13 juillet à 22h30 rue de l'étang, à proximité du Court de Tennis.

Pour apprécier pleinement le feu d'artifice, avec la participation du chanteur Jean-Lin, les spectateurs sont invités à se regrouper rue de l'étang, dans la zone de sécurité qui sera mise en place.

Les réjouissances débiteront bien plus tôt puisque l'Amicale des Sapeurs-

Pompiers proposera sur place une buvette avec grillades. « MA chouette crêpeRIE » sera également présente. Venez nombreux !

La section locale des Sapeurs-Pompiers rappelle au passage qu'elle continue de recruter : devenir Sapeur-Pompier volontaire est un engagement exaltant au service des autres, alors n'hésitez pas à contacter le responsable M. Gérard ZAEGEL (tél 06 48 07 41 46).

A VOTRE SERVICE, PLACE DU 26 NOVEMBRE : COMMERCE AMBULANTS

LUNDI après-midi : MA chouette Crêpe-RIE (crêpes et galettes)

MARDI fin d'après-midi : PIZZA - Aux délices des papilles (pizzas et tartes flambées)

RAPPELS CIVIQUES



Il appartient à chacun de nous, de faire que notre village nous soit agréable, où il y fait bon vivre. Pour ce faire chacun doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin son environnement, son quartier...

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie à laquelle chacun aspire, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse scie mécanique, etc. ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 20h.
- Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
- Interdit les dimanches et jours fériés.

CIRCULATION

Nous avons reçu quelques plaintes par rapport à la vitesse excessive de certains automobilistes sur les routes de notre village. Nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 50 km/h et à 30 km/h dans certaines zones.

Il en va de la sécurité de tous, et en particulier des plus jeunes !

Nous comptons sur votre compréhension, et vous en remercions par avance.

AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune peuvent être saisis et conduits à la fourrière. Il est interdit de laisser les chiens souiller par leurs déjections soit la voie publique (y compris les trottoirs), soit les allées, pelouses, espaces verts, soit les emplacements aménagés pour les terrains de jeux.

LE PARLOIR DU TROTTOIR

Dur dur de prendre son balais après une semaine de travail pour nettoyer son trottoir et enlever les herbes qui poussent. Saviez-vous que la tradition du balais est ancienne à Hindisheim puisque le village était habité par des sorcières il y a fort fort longtemps ! Bref le nettoyage des abords de sa maison est important pour tous, au-delà de l'image qu'il donne,

car cela permet aussi de rencontrer et discuter avec ses voisins, le temps de faire place nette. C'est toujours un plaisir de voir discuter les concitoyens le samedi ou le dimanche au détour d'une rue. Donc récapitulons : balais + convivialité = fierté ! Tous en scène pour que notre beau village le reste et merci d'avance.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

#contrescambriolages

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1. Télécharger et remplir le formulaire sur www.interieur.gouv.fr : rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques
- 2. Se rendre dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie pour s'inscrire (jusqu'à 48h avant le départ)
- 3. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre surveillent le domicile

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place-Beauvau | @ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

CET ÉTÉ, VENT DE LIBERTÉ ... EN TOUTE SÉCURITÉ !

BIEN CIRCULER EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE

- VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE LA NUIT OU SI VISIBILITÉ RÉDUITE, RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS
- CASQUE RECOMMANDÉ
- AVERTISSEUR SONORE OBLIGATOIRE*
- SYSTÈME DE FREINAGE OBLIGATOIRE*
- CATADIOPRES ARRIÈRES ET LATÉRAUX OBLIGATOIRES*
- FEUX DE POSITION AVANT ET ARRIÈRE OBLIGATOIRES*
- 1 PERSONNE
- 12 ANS MINIMUM
- CASQUE AUDIO INTERDIT
- TROTTOIRS INTERDITS
- VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

* À PARTIR DU 1ER JUILLET 2020

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En partenariat étroit avec la commune, l'INSEE organisera le recensement de la population à Hindisheim en janvier et février 2023. A cette occasion la commune recrute des agents recenseurs dont la mission est de se rendre chez l'habitant et d'y déposer les questionnaires du recensement, éventuellement d'aider à remplir les questionnaires sur demande des habitants, enfin de récupérer les documents lorsque ceux-ci sont remplis. Si vous êtes intéressés par cette mission, vous pouvez déposer votre candidature à la mairie. Pour plus de renseignements : 03 88 64 26 22

MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Le concours communal des maisons et jardins fleuris de Hindisheim est destiné à valoriser le fleurissement de chacun d'entre nous et d'offrir un cadre de vie plus agréable à tous.

Chaque maison ou balcons fleuris est unique. Le concours revêt une grande importance de lien en plus du fleurissement communal. Les membres du jury passeront le mercredi 27 juillet 2022 à partir de 17h30.

N'hésitez pas à ouvrir vos propriétés afin de leur permettre d'apprécier vos créations florales.

LE BAC DE BIODÉCHETS EST OPÉRATIONNEL ! AGISSONS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR !



En limitant le volume de nos poubelles et du coup le recours à l'incinération, nous améliorons la qualité de l'air. Les déchets organiques issus de notre cuisine se transforment en méthane, et en compost industriel qui retourne à la terre. Et quelle belle source d'énergie renouvelable !

Le kit, comprenant le bio-seau, un lot de sacs biodégradables en papier recyclé et un fascicule (guide de tri des biodéchets), est disponible en mairie aux heures d'ouverture.



Le sac en papier recyclé se glisse avec les biodéchets dans le sas de dépôt. Les conteneurs sont vidés deux fois par semaine durant l'été.

POINTS LITTÉRAIRE

Désormais deux lieux d'échange de livres sont présents au village durant l'été.

L'arrêt de bus littéraire (place du 26 novembre) et le verger littéraire (au début de la rue de la Kaltau).

L'un garde son armoire ensoleillée, l'autre accueille une belle cabane en bois, haute en couleurs.



Des livres, des DVD, des revues s'offrent à vous en partage pour une parenthèse d'évasion.



Prenez! Lisez! Déposez! Prenez en grand soin! Et surtout savourez pleinement!

Très belles lectures à tous.

CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ

La commune met en place un soutien aux familles de Hindisheim dont les enfants entre 4 et 12 ans sont accueillis dans un centre de loisirs des alentours pendant les vacances d'été.

Cette aide financière s'élèvera à 3 € par jour et par enfant selon les critères suivants :

- Sont concernés les enfants entre 4 et 12 ans domiciliés à Hindisheim.
- La subvention est limitée aux vacances scolaires d'été (mois de juillet et août).
- Ne seront admis que des accueils en centre de loisirs sans hébergement dans un rayon de 30 km autour de Hindisheim.
- Le montant de la subvention est limité à 15 jours/enfant par an.
- La subvention sera attribuée sur présentation d'une facture nominative payée au centre de loisirs faisant état du nom et prénom de l'enfant et de la période d'accueil.

Les parents effectueront une demande à laquelle seront ajoutées les pièces justificatives et qui sera déposée en mairie avant le 7 octobre 2022.

JOURNÉE DU PATRIMOINE : RÉSERVEZ VOUS LA DATE

Le 18 septembre auront lieu les journées du patrimoine. Nous vous proposons de découvrir notre village, son histoire, ses monuments et ses trésors cachés. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

Les prochaines visites découvertes du village proposées par Jacky EBER auront lieu : 11 et 28 juillet / 11 et 22 août. Rendez-vous au Parking de la chapelle à 14h00.

RALLYE DE L'ÉTÉ

Il est maintenant de tradition que notre village organise sur la période estivale une animation pour les jeunes et moins jeunes. La commune propose entre le 7 juillet et le 19 septembre 2022 de participer à un jeu : partez en balade dans le village et résolvez les énigmes du questionnaire qui sera à votre disposition sur le site internet de la commune, en mairie ou à l'office du tourisme. Un parcours qui se fait à pied, seul, en groupe et enfants accompagnés par des adultes.

PLAN CANICULE



Notre santé peut être en danger quand ces trois conditions sont réunies : il fait très chaud, la température ne descend pas ou très peu la nuit et cela dure depuis plusieurs jours. Comment agir ?

Ne faites pas d'efforts physiques intenses, buvez beaucoup d'eau, ne restez pas en plein soleil et maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie afin de pouvoir obtenir secours et assistance en cas d'éventuel déclenchement, par le préfet, du plan d'alerte et d'urgence. Toute situation de détresse ou d'isolement peut également être signalée à la mairie au 03 88 64 26 22.

ELECTIONS LEGISLATIVES



Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022. **Le bureau de vote, dans la salle de la mairie, 130 rue de la Gare Hindisheim, sera ouvert de 8h00 à 18h00.**

Le jour du scrutin, pour pouvoir voter, il faut présenter un document d'identité (avec photo), et si possible, votre carte électorale.

L'électeur peut donner procuration à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin (il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible, car les délais de traitement augmentent plus la date du vote approche. Si la mairie de votre lieu de vote n'a pas reçu

la demande de procuration à temps, il vous sera impossible de prendre part au scrutin) de deux façons :

- En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité. Pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

THÉÂTRE ALSACIEN DE STRASBOURG



Pour la prochaine saison 2022/2023, l'organisation d'un transport en bus est à nouveau projetée par la Communauté de Communes. D'octobre 2022 à avril 2023, le Théâtre Alsacien de Strasbourg proposera cinq représentations :

- D'Millione Partie vendredi 07/10/2022
- s'Goldele mardi 27/12/2022
- s' Weschbelnescht vendredi 27/01/2023
- E Stund Ruej vendredi 03/03/2023
- Im Kines mardi 04/04/2023

Les informations détaillées pour l'inscription seront disponibles prochainement par tract et sur notre site internet. Pour tous renseignements, vous pourrez contacter Jacky EBER (tél 06 38 75 94 11) ou la mairie de Hindisheim (tél 03 88 64 26 22).

